



## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016

## RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016
- 2 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE
- 3 - INDEMNITÉS DES ÉLUS

Considérant que le tableau des indemnités totalise 485,5 %, soit 99,89 % de l'enveloppe globale, le Conseil municipal l'approuve à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Fonction de l'Élu		<u>Indemnité maximum autorisée</u>	<u>Indemnité allouée</u>
Maire	Gil Avérous	90%	83,5%
1 <sup>er</sup> adjoint	Jean-Yves Hugon	33%	30,5%
2 <sup>ème</sup> adjoint	Catherine Ruet	33%	30,5%
3 <sup>ème</sup> adjoint	Marc Fleuret	33%	30,5%
4 <sup>ème</sup> adjoint	Florence Petipez	33%	30,5%
5 <sup>ème</sup> adjoint	Roland Vrillon	33%	30,5%
6 <sup>ème</sup> adjoint	Dominique Cotillon-Dupoux	33%	30,5%
7 <sup>ème</sup> adjoint	Philippe Simonet	33%	30,5%
8 <sup>ème</sup> adjoint	Imane Jbara-Sounni	33%	30,5%
9 <sup>ème</sup> adjoint	Georges Rambert	33%	30,5%
10 <sup>ème</sup> adjoint	Chantal Monjoint	33%	30,5%
11 <sup>ème</sup> adjoint	Luc-Jean-Jacques Lopez	33%	30,5%

12 <sup>ème</sup> adjoint	Brigitte Flament	33%	30,5%
Total de l'enveloppe globale		486%	

Conseiller municipal délégué Président de Commission	Jean-François Mémin	(< 30,5%)	12%
Conseillère municipale Présidente de Commission	Bénédicte Mohamed-Guillon	(< 30,5%)	6%
Conseillère municipale Présidente de Commission	Liliane Mauchien	(< 30,5%)	6%
Conseillère municipale Présidente de Commission	Monique Rabier	(< 30,5%)	6%
Conseiller municipal Président de Commission	Denis Mérigot	(< 30,5%)	6%
Total des indemnités allouées			485,5%

#### 4 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 5 de l'exercice 2016 du Budget principal de la Ville de Châteaux.

#### 5 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2017 du budget annexe Lotissement Le Nôtre à 900 400 euros. Il est en baisse de 35,24% par rapport au BP 2016, dont le montant était de 1 390 400 euros :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	100 400	480 400
Mouvements d'ordre	400 000	20 000
Total mouvements budgétaires	500 400	500 400

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	380 000	0
Mouvements d'ordre	20 000	400 000
Total mouvements budgétaires	400 000	400 000

#### 6 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2017 du budget annexe Lotissement Les Fontaines, à 527 500 euros. Il est en baisse de 58,5% par rapport au BP 2016, dont le montant était de 1 271 000 euros :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	44 500	276 000
Mouvements d'ordre	241 500	10 000
Total mouvements budgétaires	286 000	286 000

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	231 500	0
Mouvements d'ordre	10 000	241 500
Total mouvements budgétaires	241 500	241 500

**7 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ALPHONSE DAUDET**

Le Conseil municipal arrête le budget prévisionnel 2017 du budget annexe Lotissement Alphonse Daudet, s'élevant à 194 000 euros, soit le même montant qu'au BP 2016 :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	28 000	111 000
Mouvements d'ordre	83 000	
Total mouvements budgétaires	111 000	111 000

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	83 000	0
Mouvements d'ordre	0	83 000
Total mouvements budgétaires	83 000	83 000

**8 - BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Le budget primitif 2017 s'établit ainsi à 92 098 111,00 €, en hausse par rapport à 2016 où il était de 85 080 918€, soit + 7 017 193€.

Il comprend :

- en fonctionnement : 65,72 millions d'euros (65,45 millions d'euros en 2016)
- en investissement : 26,37 millions d'euros (19,6 millions d'euros en 2016)

L'épargne brute s'élève, quant à elle, à 7,17 M€, permettant de couvrir le montant du remboursement des emprunts et de financer une partie des dépenses d'investissement.

**9 - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS 2017**

Le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs au titre de l'année 2017.

**10 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**11 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**12 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À CHÂTEAUROUX EVENTS**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**13 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MOYENS DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2017**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**14 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX À LA COMMUNE DE VALENCAY**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**15 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS À LA CAISSE DES ECOLES**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**16 - CONVENTION LIANT LA VILLE DE CHÂTEAUROUX, L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE ET LE COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES**

Le Conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**17 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2017**

Le Conseil municipal émet un avis favorable afin de porter à 12 le nombre de dimanches pour lesquels il peut être dérogé au repos dominical, au titre de l'année 2017.

**18 - AIDE À L'IMPLANTATION COMMERCIALE**

Le Conseil municipal décide de mettre en place une aide à l'implantation commerciale, sous la forme d'un soutien financier correspondant à 75% du montant du bail commercial sur le premier exercice fiscal, limité à un plafond mensuel de 400 €.

Cette aide financière à l'installation de commerces et d'artisanats de proximité s'appliquera aux rues suivantes : Rue de la Gare, Rue Grande, Cours Saint-Luc, Rue Bertrand, Rue de la Poste, Rue Lescaoux et Place Napoléon.

Cette aide sera versée pour les baux commerciaux signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et donnera lieu à l'établissement d'une convention avec les commerçants concernés et d'un règlement.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et tout document afférent à ce dossier.

**19 - CONVENTION ENTRE L'ENTREPRISE ENEDIS ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Dans le cadre de l'opération « Noël Impérial », Enedis, filiale à 100 % d'EDF chargée de la gestion de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France, se propose de soutenir financièrement la Ville pour un montant global de 3 000 € TTC, correspondant à la participation de la création d'une œuvre en LEGO® à destination du musée Bertrand.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société Enedis.

**20 - CONVENTION ENTRE LA SOCIÉTÉ KÉOLIS CHÂTEAUROUX ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Dans le cadre de l'opération « Noël Impérial », Keolis Châteauroux propose de soutenir financièrement la Ville pour un montant global de 5 000 € TTC, correspondant à la participation de la création d'une œuvre en LEGO® à destination du musée Bertrand.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la société Kéolis.

**21 - COMITÉ DE JUMELAGE CHÂTEAUROUX - BITTOU : DEMANDE DE SUBVENTION 2017 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE LA VILLE**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Conseil régional du Centre-Val de Loire pour le compte du Comité de Jumelage-Coopération, il l'autorise aussi, à signer la convention de partenariat et tout document se rapportant à ce co-financement.

**22 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PROGRAMMATION 2017 DES MUSÉES DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de de l'État (Direction régionale des affaires culturelles), du Conseil Régional Centre Val de Loire et du Conseil départemental de l'Indre, des subventions aussi élevées que possible et à signer les conventions s'y rapportant.

**23 - NOUVELLE DÉNOMINATION DE L'ANNEXE DES CORDELIERS EN "ESPACE PIERRE DUPLESSY"**

Le Conseil municipal décide de dénommer l'annexe des Cordeliers « Espace Pierre Duplessy ».

**24 - NUMÉRISATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

- subvention de la DRAC : 3 242,72 € H.T. (50 %),
- reste à charge pour la Ville : 3 242,72 € H.T. (50 %).

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la DRAC la subvention souhaitée et, en cas de variation de la base éligible ou de l'aide financière, d'engager la Ville à prendre en charge la différence.

**25 - DÉPÔT DES OUVRAGES DU COLLÈGE DE SAINT-GAULTIER : AVENANT À LA CONVENTION**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention fixant les conditions d'acceptation de ce dépôt.

**26 - DONS DES ARCHIVES DE L'ASSOCIATION FOIRE EXPOSITION**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de don et de cession de droits au service des Archives municipales de la Ville de Châteauroux.

**27 - DÉPÔT DE DRAPEAUX D'ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS À L'ASSOCIATION DES AMIS DU CENTRE DE LA MÉMOIRE DE LA PRÉSENCE MILITAIRE À LA MARTINERIE ET DANS L'INDRE**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de dépôt de ces drapeaux à la Maison Départementale de la Mémoire Militaire.

**28 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ANTENNE "LES ALIZÉS" DE L'ADAPEI 36**

Le Conseil municipal approuve la convention et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**29 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2017 À LA FOL, LE FESTIVAL DE LA VOIX DE CHÂTEAUROUX ET LES LISZTOMANIAS DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal accorde pour l'année 2017, à chaque association, les montants de subvention de fonctionnement suivants :

- FOL – Fédération des organisations Laïques : 4 000 € pour le salon du livre jeunesse
- Festival de la Voix de Châteauroux : 15 500 €
- Lisztomanias de Châteauroux – Rencontres internationales Franz Liszt : 55 000 €

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions.

**30 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 À L'ASSOCIATION "DANSE ART RYTHME CULTURE" (DARC)**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de 343 750 € à l'association D.A.R.C. ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

**31 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 À L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ESPACES CULTURELS (A.G.E.C.)**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de 1 530 000 € à l'Association pour la Gestion des Espaces Culturels (AGEC) pour le fonctionnement de la « grande scène » (1 368 000 €), la « maison de l'image » (152 000 €) et le festival « retour vers le futur » (10 000 €) ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement.

**32 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 À L'ASSOCIATION "MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BELLE-ISLE"**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de 172 800 € à l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle (MLC Belle-Isle) pour le fonctionnement de la MLC (156 000 €), du quai (11 000 €), de la salle Gaston Couté (800 €), ainsi que pour le festival Handi'Arts (5 000 €) ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de fonctionnement.

**33 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017 À LA MUSIQUE MUNICIPALE**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de 28 240 € à la Musique Municipale ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement, dans laquelle les modalités de fonctionnement et les engagements des deux parties seront définis (humain, financier, technique, etc.).

**34 - VALIDATION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET PLANS D'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ ET DES SECOURS DES PISCINES MUNICIPALES DE CHÂTEAUROUX**

*Question retirée de l'ordre du jour en séance.*

**35 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION BOXING CLUB CASTELROUSSIN LABO FENIOUX**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 3 200 € à l'association Boxing Club Castelroussin Labo Fenioux ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**36 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA BERRICHONNE FOOTBALL**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 295 900 € à l'association La Berrichonne Football (Centre de Formation – section amateurs) ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, pour l'année 2017.

**37 - CRÉATION DE TARIF DE LOCATION D'UN COURT DE TENNIS AU STADE RAYMOND THOMAS**

En accord avec le Comité de l'Indre de Tennis et les clubs de tennis castelroussins, la Ville de Châteauroux souhaite donner la possibilité aux clubs de l'agglomération castelroussine de louer les courts des installations tennistiques du stade Raymond Thomas, en fonction de leur disponibilité, notamment en semaine, de 9h à 17h.

A cette fin, le Conseil municipal adopte un tarif horaire de location d'un court de tennis d'un montant de dix euros (10 €) et il autorise son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**38 - SUBVENTIONS AVEC CONVENTION À SIGNER**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, aux associations listées ci-dessous les montants de subvention de fonctionnement suivants :

- Châteauroux Tennis Club 36 (CTC 36) : 34 000 €
- Entente Grands Champs / Touvent : 27 000 €
- La Berrichonne Basket Châteauroux : 72 000 € (en plus de 18 000 € accordés à titre d'avance dès l'année 2016)
- Rugby Athlétique Club Castelroussin (RACC) : 75 000 €
- Triathlon Club Châteauroux (TCC 36) : 27 000 €
- ASPTT 36 : 25 000 €
- Association Judo Châteauroux : 13 500 €
- Association Sportive et Culturelle Etoile de Châteauroux : 13 000 €
- Nautic Club Castelroussin : 19 500 €

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

**39 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA BERRICHONNE CHÂTEAUROUX ATHLÉTIC CLUB**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 12 000 € à l'association La Berrichonne Châteauroux Athlétic Club ; il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention, pour l'année 2017.

**40 - SUBVENTION À L'ASSOCIATION MONDOL KHEILA CHÂTEAUROUX MUAYTHAÏ**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de fonctionnement de 900 € à l'association Mondol Kheila – Châteauroux Muaythaï.

**41 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉ ACCUEIL PAR L'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE**

Le Conseil Municipal approuve la convention de fourniture de repas à l'association Solidarité Accueil par la Restauration municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**42 - CONVENTION RELATIVE À L'ACCUEIL DES ÉLÈVES DE L'INSTITUT DU FOOTBALL RÉGIONAL À L'OFFICE MUNICIPAL DE RESTAURATION DE TOUVENT**

Le Conseil Municipal approuve la convention de fourniture de repas à l'I.F.R. par la Restauration Municipale de Châteauroux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**43 - CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ROUX ET ENEDIS POUR LA MISE EN PLACE DU COLLOQUE "ETRE ISSU DES QUARTIERS, HANDICAP OU FORCE ?"**

La Ville de Châteauroux a organisé le 14 décembre 2016, un colloque pour la jeunesse sur le thème « Etre issu des quartiers, Handicap ou Force ». Les jeunes ont échangé autour de tables rondes et rencontré des personnalités issues des quartiers ayant réalisé avec succès leur vie professionnelle. Enedis (Territoire Indre) a apporté son soutien à cette action par le biais d'une aide financière d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville de Châteauroux et Enedis (Territoire Indre).

**44 - CONVENTION RELATIVE AU PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX ROUX ET L'O.P.A.C.36 POUR LA MISE EN PLACE DU COLLOQUE "ETRE ISSU DES QUARTIERS, HANDICAP OU FORCE?"**

La Ville de Châteauroux a organisé le 14 décembre 2016, un colloque pour la jeunesse sur le thème « Etre issu des quartiers, Handicap ou Force ». Les jeunes ont échangé autour de tables rondes et rencontré des personnalités issues des quartiers ayant réalisé avec succès leur vie professionnelle. L'O.P.A.C.36 a apporté son soutien à cette action par le biais d'une aide financière d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre la Ville de Châteauroux et l'O.P.A.C.36.

**45 - CONVENTION ENTRE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS ET LA VILLE DE CHÂTEAUX ROUX CONCERNANT LA DÉCLARATION DU PÔLE ADOLESCENTS EN ACCUEIL JEUNES**

Le Conseil municipal autorise Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention portant organisation d'un Accueil Jeunes pour une durée de 4 ans, à compter de l'année scolaire 2016-2017.

**46 - AVENANT AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 2015-2018 PASSÉ ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'INDRE ET LA VILLE DE CHÂTEAUX ROUX**

Le Conseil approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les modifications apportées au Contrat Enfance et Jeunesse établi le 30 novembre 2015, entre la Ville de Châteauroux et la C.A.F. de l'Indre.

**47 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

Le Conseil municipal accorde, pour l'année 2017, une subvention de 460 € à l'association La Ligue des Droits de l'Homme.

**48 - MAISON DE QUARTIER EST - CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec la C.A.F. de l'Indre la convention d'objectifs et de financement correspondante. Il est précisé que cette prestation représente une recette d'environ 1 200 €.

**49 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POINT DE RENCONTRE - MÉDIATION FAMILIALE**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Point de rencontre - Médiation familiale et les éventuels avenants, il décide d'engager les dépenses nécessaires pour un montant de 10 543,50 €.



**50 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR FACILITER L'ACCÈS DES FAMILLES AU CENTRE DE LOISIRS LA VALLA**

Le Conseil municipal accorde une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 2 500 € au profit du CCAS, au titre de l'année 2017, pour permettre aux familles en difficulté d'accéder à l'ALSH municipal, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente, ainsi que les éventuels avenants.

**51 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS DE CHÂTEAUROUX SUR LE MODE ASSOCIATIF**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour la gestion des centres sociaux de Châteauroux sur le mode associatif, pour un montant de 1 190 000 €.

**52 - RÈGLEMENT SUR L'HABITAT CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE : PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ**

Le Conseil municipal adopte le principe d'octroi de subventions aux ménages répondant aux conditions de l'aide à l'accession à la propriété définies dans le cadre du Règlement de l'Habitat, soit 3 500 € par ménage éligible pour 15 projets en 2017. En complément, 7 000 € seront attribués par la Communauté d'agglomération, laquelle assurera le suivi administratif des dossiers, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier.

**53 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ENGRAIS**

Le Conseil municipal approuve : la désignation de la Ville de Châteauroux comme coordonnateur du groupement de commandes et la convention constitutive du groupement de commandes. Il autorise M. le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

**54 - RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Pour 2016, le Conseil municipal approuve la longueur de la voirie communale, qui est de : 191 485 mètres linéaires.

**55 - AVENANT À LA CONVENTION D'OCCUPATION À TITRE PRÉCAIRE POUR LA MISE EN PLACE DE VÉTIBOX PAR L'ASSOCIATION AGIR**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant modifiant le nombre de conteneurs « Agir » disposés sur le territoire de la ville de Châteauroux, ainsi que tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**56 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT "LES FERRANDES" - MADAME BOUTIN**

Le Conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°33 au prix de 1 700 € frais d'agence inclus, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**57 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT "LES FERRANDES" - MADAME HUGUET**

Le Conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°31 au prix de 1 800 € frais d'agence inclus, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**58 - CESSIONS D'EMPRISES RUE D'AQUITAINE - OPAC DE L'INDRE**

Le Conseil municipal accepte la cession à l'euro symbolique des emprises à prélever sur la parcelle DN n°29, pour permettre d'implanter les cages d'ascenseurs des immeubles du 9 au 27 rue d'Aquitaine, frais d'acte et de bornage à la charge de l'OPAC de l'Indre, il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**59 - DÉNOMINATION DE VOIE PIÈCE DU FOISEAU**

Le Conseil municipal décide de dénommer la voie pour la desserte du programme OPAC de l'Indre dans la Pièce du Foiseau : Jacqueline Auriol (1917-2000).

**60 - RÉNOVATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MONTAIGNE**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à lancer la procédure pour les travaux de rénovation de l'école élémentaire Montaigne, qui comprendront :
  - le changement des menuiseries extérieures par des menuiseries en acier à fort pouvoir isolant,
  - la réalisation de l'isolation intérieure du bâtiment,
  - l'installation d'une ventilation mécanique contrôlée double flux,
  - le changement de l'ensemble des luminaires par la mise en place de luminaires plus performants.
- à déposer toutes demandes d'autorisation de travaux au titre de l'urbanisme,
- à signer les futurs marchés qui découleront de l'issue de la procédure.

Le Maire,

Gil Avérous